

Une nouvelle ASBL est née : l'ASBL Contrat de Rivière du Sous-Bassin Semois-Chiers ...

Nous avons le plaisir de vous annoncer le passage officiel du Contrat de Rivière en ASBL. En effet, après maintes (maintes et maintes) démarches administratives, depuis cette fin de mois d'août (parution au Moniteur belge) ... roulements de tambours ... *le Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL est né !*

Pour mener à bien les missions de l'ASBL, revues et précisées par le SPW (Service Public de Wallonie, anciennement dénommée Ministère de la Région wallonne), une Cellule de coordination a été mise en place.

A dire vrai, pas de changements notables à ce niveau. « L'ancienne équipe » est maintenue mais le rôle des trois employées est précisé. Là aussi, l'arrêté du Gouvernement wallon a mis de nouvelles balises.

Vous trouverez ci-après une présentation de l'équipe (Cellule de coordination) et des missions de l'ASBL :

Carine MARCHAL - Coordinatrice (Ing. Agronome).

Anciennement coordinatrice au Contrat de Rivière Ton-Messancy, Carine se chargera principalement des tâches administratives de l'ASBL. Elle est la responsable de l'ASBL et est également Administratrice déléguée au Conseil d'Administration.

Mélanie TASSIN (Graduée en Agronomie) et Céline ZINTZ (Ing. Industriel en Agronomie)

sont toutes deux coordinatrices adjointes. Respectivement coordinatrice au Contrat de Rivière Semois et coordinatrice au Contrat de Rivière Ton-Messancy dans l'ancien statut, elles poursuivront leurs tâches de concert en Semois-Chiers et s'adonneront quant à elles davantage aux projets concrets et aux actions de terrain.

Missions du Contrat de Rivière :

- Réalisation et mise à jour d'un inventaire de terrain (valable pour 3 ans).
- Contribution à la mise en œuvre des plans de gestion par bassin hydrographique (Directive Cadre Eau).
- Participation à la consultation du public organisée dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion par bassins hydrographiques.
- Participation de la Cellule de coordination du CR aux actions dans lesquelles elle est partenaire.
- Coordination et suivi des actions menées au sein du CR.
- Information des membres de l'état d'avancement de la réalisation de ces actions.
- Liaison et favorisation du dialogue entre tous les membres du Contrat de Rivière.

- Information et sensibilisation des acteurs locaux et de la population qui réside dans les limites géographiques du Contrat de Rivière, notamment par le biais d'événements et de publications.
- Contribution en vue d'une participation à la gestion intégrée du cycle de l'eau, à la réalisation de tâches techniques spécifiques selon les méthodologies élaborées par la Région wallonne, tels le registre des zones protégées, l'agenda 21 local, les plans communaux d'environnement, le plan P.L.U.I.E.S , ...

Le siège social de l'ASBL Contrat de Rivière Semois-Chiers se tient encore actuellement à l'ULg - Campus d'Arlon.

Nos nouvelles adresses électroniques sont les suivantes :

cmarchal@semois-chiers.be

mtassin@semois-chiers.be

czintz@semois-chiers.be

Les fidèles lecteurs se demanderont sans doute ce que deviennent *Jérôme LOBET et Francis ROSILLON ...*

Jérôme nous rejoindra dès janvier 2010 (à mi-temps) dans les aventures du Contrat de Rivière, à travers l'action de « Valorisation touristique du massif forestier de la Semois ardennaise ».

Quant à Francis, père avec Paul Vander Borghet des Contrats de Rivière Semois et Ton-Messancy, il se consacre désormais exclusivement à l'enseignement (à l'ULg) et à des missions à l'étranger dans le cadre de ses recherches.

Parallèlement à la Cellule de coordination, *le Conseil d'Administration et le Comité de rivière ...*

Le Conseil d'Administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi au Comité de rivière sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Quant au *bureau exécutif*, nous avons le plaisir de vous présenter :

- son Président : M. Jean Guillaume
- son Vice-Président : M. Michel Yans
- son Secrétaire : M. Raymond Piette
- son Trésorier : M. Patrick Van der Smissen

L'Assemblée Générale porte le nom de **Comité de rivière**. Elle est composée de tous les membres. Le Comité de rivière reste ouvert à tous.

Vous êtes riverain, habitant de la vallée de la Semois, du Ton ou de la Messancy, ou simplement lecteur de l'Info Semois-Chiers, vous avez des projets ou des idées d'actions qui permettraient de valoriser des atouts du sous-bassin Semois-Chiers, ou vous avez peut-être également observé des problèmes le long des ruisseaux de votre Commune ? N'hésitez pas à contacter la Cellule de coordination ou l'une des associations, membres du Comité qui peut vous y représenter.